

R. Par. 26. 2. r.  
1662.

A La Haye ce 20.<sup>e</sup> Decemb. 1662.

Monsieur. Vos dernières du 15.<sup>e</sup> de ce mois me font encore voir de nouvelles fascheries par la continuation des pratiques de nos mauvais Brangeois. Ce n'est pas en effet que cela nous regarde, comme vous remarquer fort bien, si ce n'est en cette nouvelle adresse a ce Gouverneur esbran-ger, qui faict le Maître plus que jamais. J'espere que vous ne manquerez pas de continuer a le faire comprendre ou il le faut, comme je voy avec beaucoup de satisfaction que vous avez faict a M. Le Tellier, bien que jusques ici je ne puisse pas bien concilier ce qu'il vous declare, et avoie si franchement, avec les actions et proceder du Commandeur de Gant, qui semble pourtant se prevaloir de son appuy. Cependant je vous plains aussy bien fort de tant de peines que vous prenez quoy qu'inutilement aupres de ce Ministre, estant tres-persuadee qu'il ne tient pas a vous, ni a l'avidité de vos travaux, que nous n'avancions pas davantage. Je vous prie de prendre encore patience dans l'esperance que bien tost nous verrons quelques changemens d'une façon ou d'autre. Le Roy m'a faict l'honneur de m'escrire sur l'heureux accouchement de La Reyne, a quoy j'ay creu devoir respondre par la lettre que j'ay juge a propos de vous envoyer ci jointe

afin que vous puissiez prendre occasion en la rendant  
à Sa Maj.<sup>te</sup> de luy toucher un mot de nos affaires, sur  
lesquelles vous pourriez desdaire de bouche ce que vous jugerez  
nécessaire, et représenter à Sa Maj.<sup>te</sup> que nous sommes  
tousjours en l'attente qu'il luy plaise nous mettre une fois  
en estat de pouvoir remédier aux desordres de l'Estat de  
mon petit-fils, qui vont tousjours en augmentant par la  
malice de quelques uns de nos mauvais sujets, et Officiers  
ajoutez de ceux de Sa Maj.<sup>te</sup>, qui cependant a déclaré  
de ne pas entendre qu'il s'establissent des Domaines et de  
la justice du Prince; Par le moyen dequoy elle nous oblige  
ra de plus en plus à demeurer attachés à son service, et  
à tout ce qui touche Sa Maj.<sup>te</sup>. Je vous prie aussi de  
luy faire bien entendre que le grand respect que je  
luy porte, et le sujet particulier de ma lettre, n'a pas  
permis que je luy en diss. rien, me remettant à vous,  
qui ferez bien aussi de luy marquer que n'ayant re-  
çeu que hier l'honneur de ses lettres, je n'ay pas man-  
qué aussitost de m'acquiescer du devoir de cette res-  
ponse. J'espère que cette occasion sera tres-propre,  
pour vous donner moi-même de parler en passant, et

comme par rencontre de nos affaires, sans leur préjudice,  
et sans offenser ses Ministres, qui ne s'en scauroient forma-  
liser. Je remets donc le tout à votre prudence et conduite  
ordinaire, et en attendray le succès, es tant toujours,

Monsieur,

Vostre très affectueux  
à vous faire service  
H. de Lorange

*[Faint, illegible handwriting on aged paper]*

*[Handwritten text visible on the right edge of the page]*

Copie de la lettre du Roy a Son Altesse Madame,

Ma Cousine. La consideration que je seay que vous avez pour tout ce qui me touche ne me permet pas de différer a vous donner la bonne nouvelle de la naissance d'une fille dont la Reyne mon Espouse vient d'être heureusement delivrée. Je vous prie aussi de croire que quand je vous fais ainsi part de ma joye, c'est avec un sentiment d'estime que j'ay pour votre mérite, et d'amitié pour votre personne, laquelle je prie la bonté divine de tenir, Ma Cousine, en sa S.<sup>te</sup> et digne garde. Escrit a Paris le XIX. jour de Novembre 1662.

Signé  
Louis.

Et plus bas  
De Somerrie.

*[Faint, illegible handwritten text in a cursive script, likely Dutch, covering the majority of the page.]*

Copie de la lettre de Son Altesse Madame, au Roy,

Sire,

Ne cedant a personne en zele et en devotion pour tout  
ce qui touche le bien, et la prosperité de V. M. et de  
sa Maison Royale; j'espère qu'elle me fera bien la justice  
d'estre persuadée, que je ne cede aussi a personne en la joye  
qu'a causé l'heureux accouchement de la Reyne, et la  
naissance de la fille qu'il a plu a Dieu donner a V. M.  
J'ay d'autant plus de sujet de me rejouir d'une si bonne  
nouvelle, Sire, que V. M. a daigné m'en honorer par ses  
lettres, et a cette occasion me donner de nouvelles marques  
de ses bonnes graces, et de sa bienveillance Royale. Je  
supplie tres-humblement V. M. de croire, que, comme je me  
suis infiniment obligée d'une bonté si particuliere, je  
tascheray de la meriter par tous moyens possibles, et de  
tesmoigner en toutes occasions avec quelle soumission et  
respect je suis

Sire  
De Vre Maj.<sup>te</sup>

De La Haye ce 20. Decemb.





BB  
Amisieur

Amisieur Stuygers, Boordlijs, Sieg.  
de Duytscheken, Deelhem, Moricklandy  
Premi's Conrill's du Service d'Arme  
g.<sup>e</sup>, & son Depu'te en Cour de France  
A Paris.

